MISE EN GARDE : Cette codification a été préparée uniquement pour la commodité du lecteur et n'a aucune valeur officielle. Aucune garantie n'est offerte quant à l'exactitude ou à la fiabilité du texte, et les erreurs typographiques ont été volontairement laissées afin de préserver l'intégrité du texte tel qu'adopté. Afin d'obtenir la version officielle du règlement et de chacun de ses amendements, le lecteur devra contacter le Service du greffe et des affaires juridiques de la Ville de Bromont au 450-534-2021.

CODIFICATION ADMINSTRATIVE DU RÈGLEMENT NUMÉRO **945-2008** DÉLÉGUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES, D'ENGAGER DES FONCTIONNAIRES ET DE PAYER LES DÉPENSES POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Avis de motion :	21 janvier 2008
Adoption :	4 février 2008
Entrée en vigueur :	8 février 2008

MODIFICATIONS INCLUSES AU PRÉSENT RÈGLEMENT CODIFIÉ :

Numéro du règlement	Adoption	Entrée en vigueur
945-01-2008	17 mars 2008	21 mars 2008
945-02-2009	23 novembre 2009	25 novembre 2009
945-03-2010	1er février 2010	10 février 2010
945-04-2011	18 avril 2011	27 avril 2011
945-05-2012	5 novembre 2012	7 novembre 2012
945-06-2015	2 novembre 2015	2 novembre 2015
945-07-2016	6 juin 2016	15 juin 2016
945-08-2017	6 mars 2017	15 mars 2017
945-09-2018	12 mars 2018	21 mars 2018
945-10-2018	23 juillet 2018	27 juillet 2018
945-11-2019	2 décembre 2019	3 décembre 2019
945-12-2020	2 novembre 2020	3 novembre 2020
945-13-2022	19 décembre 2022	20 décembre 2022
945-14-2024	9 décembre 2024	10 décembre 2024
945-15-2025	10 mars 2025	11 mars 2025
945-16-2026	2 novembre 2026	3 novembre 2026

(Dernière mise à jour en date du 3 novembre 2026)

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

RÈGLEMENT NUMÉRO 945-2008

DÉLÉGUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES, D'ENGAGER DES FONCTIONNAIRES ET DE PAYER LES DÉPENSES POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

ARTICLE 1 : DÉFINITION

Dans le présent règlement les termes ou mots ont le sens suivant :

1) *Dépenses d'opérations :*

 Dépenses courantes reliées directement au fonctionnement de la municipalité, excluant les dépenses en immobilisations et les services professionnels.

2) *Dépenses en immobilisations :*

 Dépenses reliées à l'acquisition, la construction ou mise en valeur en vue d'être utilisées de façon durable. Les immobilisations sont des biens destinés à être utilisées pour la production de biens, la prestation de services ou pour le fonctionnement de l'administration municipale. Les principales immobilisations sont : les terrains, les bâtiments, les améliorations locatives, le matériel, les équipements, les machineries, les véhicules et les infrastructures.

3) *Services professionnels :*

 Services rendus par un cabinet d'avocats, un notaire, un ingénieur, un arpenteur géomètre, un comptable ou autres professionnels selon le code des professions.

ARTICLE 2 : DÉLÉGATION DU POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES

2.1 Champ de compétences

La délégation de dépenses est faite aux fonctionnaires municipaux titulaires des postes énumérés à l'annexe « A » dans les limites approuvées pour chacun des postes budgétaires dont le fonctionnaire municipal a la responsabilité. Cette limite budgétaire par poste doit tenir compte de la Politique des variations budgétaires en vigueur.

Une autorisation de dépenses accordée en vertu de la présente délégation doit, pour être valide, respecter le Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires. Une telle autorisation ne peut être accordée si elle engage le crédit de la municipalité pour une période s'étendant au-delà de l'exercice financier en cours.

Les règles d'adjudication de contrats telles que stipulées dans la Loi sur les cités et villes ainsi que La loi sur les travaux municipaux, doivent être respectées.

Les règles régissant les travaux municipaux telles que stipulées dans la Loi sur les cités et ville, doivent également être respectées.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

Cet article ne concerne pas le président d'élection qui, dans le cadre de ses fonctions, se réfère à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

2.2 Montants dont le fonctionnaire peut autoriser les dépenses

2.2.1 Dépenses d'opérations

Les fonctionnaires titulaires des postes mentionnés à l'annexe « A » peuvent dépenser dans les limites des montants qui leur sont respectivement autorisés à l'annexe « A » pour des dépenses d'opérations.

2.2.2 Dépenses en immobilisations

2.2.2.1 Dépenses en immobilisations financées à même le budget

Les fonctionnaires titulaires des postes mentionnés à l'annexe « A » peuvent dépenser dans les limites des montants qui leurs sont respectivement autorisés à l'annexe « A » pour les dépenses en immobilisations financées à même le budget.

2.2.2.2 Dépenses en immobilisations financés autrement que par le budget

Les fonctionnaires titulaires des postes mentionnés à l'annexe « A » peuvent dépenser dans les limites des montants qui leur sont respectivement autorisés à l'annexe « A » pour les dépenses en immobilisations financées autrement que par le budget seulement lorsque le Conseil municipal a autorisé préalablement le mode de financement soit par résolution ou par règlement.

2.2.3 Services professionnels

Les fonctionnaires titulaires des postes mentionnés à l'annexe « A » peuvent dépenser dans les limites des montants qui leurs sont respectivement autorisés à l'annexe « A » pour les services professionnels.

2.2.4 Dépenses reliées à un contrat

Les fonctionnaires titulaires des postes mentionnés à l'annexe « A » peuvent commander ou renouveler des items reliés à un contrat déjà adjugé dans les limites de ce dernier et selon les directives de son directeur de service.

2.2.5 Dépenses additionnelles relatives à un contrat adjugé par appel d'offres

Les fonctionnaires titulaires des postes mentionnés à l'annexe « A », peuvent autoriser des dépenses additionnelles à l'égard d'un contrat, adjugé suite à un appel d'offres aux conditions suivantes :

1) Il s'agit de dépenses qui résultent de modifications accessoires qui n'ont pas pour effet d'altérer la nature du contrat original ;

2) Le coût de l'ensemble des modifications ne représente pas plus de dix pour cent (10%) du prix du contrat original.

Toute autorisation de dépense additionnelle à un contrat qui, compte tenu de son prix original, n'a pas été adjugé par appel d'offres doit respecter les mêmes conditions si la modification a pour effet d'augmenter le prix du contrat à un montant qui le rendrait autrement assujetti à la procédure d'appel d'offres.

2.3 Gestion de l'exécution du contrat (r. 945-11-2019)

2.3.1 Chargé de projet

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

Tout employé de la Ville, responsable de l'exécution d'un contrat.

2.3.2 Modifications apportées au contrat initial

2.3.2.1 Modification au contrat et disponibilité budgétaire

La modification d'un contrat doit être accessoire et ne doit pas en changer la nature.

Si l'ensemble des modifications dépasse 10 % de la valeur du contrat initial et que le montant total des modifications est supérieur à la délégation du pouvoir de dépenser de la direction générale, le chargé de projet doit présenter un sommaire décisionnel au conseil municipal pour faire approuver la modification du contrat.

Avant d'accepter toute modification, le chargé de projet doit s'assurer que les disponibilités budgétaires sont suffisantes.

2.3.2.2 Forme

Toute modification doit faire l'objet d'une demande écrite expliquant la modification, l'impact budgétaire et l'impact sur l'échéancier. Celle-ci doit être approuvée par le chargé de projet, le professionnel s'il y a lieu, et l'entrepreneur.

L'autorisation des modifications est faite par le conseil municipal ou ses délégataires, conformément au présent règlement.

Une fois autorisée par les parties, la modification modifie le contrat initial.

2.3.2.3 Chantier de construction

Afin de ne pas mobiliser un chantier de construction en cours et engendrer des dépenses additionnelles du seul fait d'arrêter le chantier, si le budget disponible est suffisant et que la modification constitue un accessoire et ne change pas la nature du contrat, le chargé de projet peut autoriser une modification auprès de l'entrepreneur. Si la valeur de la modification est supérieure au montant qu'il est autorisé à dépenser, le chargé de projet doit faire autoriser la dépense par la direction générale, avant de transmettre l'acceptation de la modification à l'entrepreneur.

Par la suite, le chargé de projet doit s'assurer, si requis, de recevoir l'approbation du conseil municipal.

2.3.2.4 Variation des quantités unitaires

2.3.2.4.1 Contrat de construction

Lorsqu'un contrat est basé sur des prix unitaires et que les quantités estimées ont fait l'objet d'une analyse sérieuse, la variation de ces quantités ne constitue pas une modification, dans la mesure où cette variation est inférieure à 10 %.

2.3.2.4.2 Contrat d'approvisionnement

Lorsqu'un contrat est basé sur des prix unitaires et que les quantités estimées sont basées sur la consommation moyenne des cinq dernières années, la variation des quantités estimées ne constitue pas une modification du contrat. (r. 945-11-2019)

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

ARTICLE 3 : DÉLÉGATION DE POUVOIR D'ENGAGER UN FONCTIONNAIRE (R-945-13-2022)

3.1 Champ de compétence du directeur du Service des ressources humaines ou du directeur général

Le conseil municipal délègue au directeur du Service des ressources humaines ou au directeur général le pouvoir de :

- Embaucher tout salarié syndiqué au sens de la convention collective en vigueur ou visé par un programme gouvernemental;
- Mettre fin à l'emploi de tout salarié syndiqué au sens de la convention collective en vigueur, qui est en période de probation ou d'essai et qui ne satisfait pas aux exigences (sauf article 71 de la Loi sur les cités et villes) et/ou de rétablir ce salarié syndiqué dans son ancien poste si ce dernier occupait un autre poste au sein de la Ville avant sa nomination;
- Imposer une sanction à tout salarié syndiqué au sens de la convention collective en vigueur ou employé cadre sans réduction de traitement;

3.2 Champ de compétence du directeur général

Le conseil municipal délègue au directeur général le pouvoir de :

- Embaucher tout employé cadre, pour un contrat à durée déterminée de moins de six (6) mois;
- Suspendre avec traitement tout salarié syndiqué au sens de la convention collective ou employé cadre pour fins d'enquête, suivi d'un rapport immédiat adressé au conseil municipal;

3.3 Dépôt d'une liste au conseil municipal

La liste des fonctionnaires ou employés syndiqués selon l'article 3.1 doit être déposée à la séance du conseil suivant leur engagement.

La liste devra notamment indiquer la date d'embauche et la durée de la période de probation.

ARTICLE 4 : PAIEMENT DES COMPTES

4.1 Dépenses contractuelles

Pour les dépenses contractuelles, lesquelles résultent de contrats, de règlements, de conventions collectives, de contributions de l'employeur, de tarifs gouvernementaux ou de tarifs régis par un organisme para-gouvernemental, ainsi que par les dépenses de frais de déplacements, la rémunération des membres du Conseil, les salaires des employés municipaux, le remboursement de la dette à long terme, les frais de chauffage, d'électricité, de télécommunications, de gaz, de poste, les remboursements de taxes et remboursements des dépôts de soumissions et de raccordement et le service 911, le Conseil municipal délègue au directeur des finances et trésorier l'autorisation de payer ces dépenses sur réception des factures par chèques, par notes de débit dans les comptes bancaires ou par paiements électroniques.

En outre, le directeur des finances et trésorier dépose chaque mois au Conseil municipal le registre des chèques émis depuis le dernier dépôt.

4.2 Escomptes

Le Conseil autorise le directeur des finances et trésorier à bénéficier des escomptes consentis par les fournisseurs et à les payer pour bénéficier des escomptes dans les délais impartis.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

ARTICLE 5 : ABROGATION

Le présent règlement abroge les règlements numéros 852-2001, 852-01-2001, 852-02-2004 et 852-03-2007.

ARTICLE 6: ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Annexe « A » - Fonctionnaire autorisés à dépenser (R.945-16-2026. 2026-11-03)

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

~~ANNEXE « A »~~
~~FONCTIONNAIRES AUTORISÉS À DÉPENSER~~
~~(modifié par les amendements 945-01-2008 à 945-13-2022)~~

~~SERVICE~~	~~FONCTION~~	~~DÉPENSES D'OPÉRATION $ LIMITE~~	~~DÉPENSES D'IMMO $ LIMITE~~	~~SERVICES PROF $ LIMITE~~	~~COMMANDER DES ITEMS DÉJÀ ADJUGÉS~~
~~Direction générale~~	~~Directeur général~~	~~39 999,99 $~~	~~39 999,99 $~~	~~39 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Directeur général adjoint~~	~~24 999,99 $~~	~~24 999,99 $~~	~~24 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Adjoint administratif~~	~~999,99 $~~		~~499,99 $~~	~~Oui~~
	~~Adjoint exécutif et responsable des communications~~	~~999,99 $~~		~~499,99 $~~	~~Oui~~
~~Communications et Ville intelligente~~	~~Directeur~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Coordonnateur aux communications et ville intelligente~~	~~499,99 $~~			
	~~Coordonnateur aux services informatiques~~	~~1 499,99 $~~			
~~Ressources humaines~~	~~Directeur~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Conseiller en ressources humaines~~	~~999,99 $~~		~~999,99 $~~	~~Oui~~
~~Finances et administration~~	~~Directeur et trésorier~~	~~24 999,99 $~~	~~24 999,99 $~~	~~24 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Trésorier adjoint~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~Oui~~
~~Greffe et affaires juridiques~~	~~Directeur et greffier~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Greffier adjoint~~	~~2 999,99 $~~	~~2 999,99 $~~	~~2 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Coordonnateur aux approvisionnements~~	~~2 999,99 $~~	~~2 999,99 $~~	~~2 999,99 $~~	~~Oui~~
~~Service de police~~	~~Directeur~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Directeur adjoint~~	~~2 999,99 $~~	~~2 999,99 $~~	~~2 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Capitaine~~	~~2 999,99 $~~	~~2 999,99 $~~	~~2 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Adjoint administratif~~	~~999,99 $~~			~~Oui~~
	~~Secrétaire~~	~~499,99 $~~			~~Oui~~
	~~Agent de la paix~~	~~99,99 $~~			~~Oui~~
~~Service de sécurité incendie~~	~~Directeur~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Chef de division~~	~~2 999,99 $~~			~~Oui~~
	~~Capitaine aux opérations~~	~~499,99 $~~			~~Oui~~
	~~Officier de caserne~~	~~499,99 $~~			~~Oui~~
	~~Secrétaire~~	~~499,99 $~~			~~Oui~~
~~Services techniques~~	~~Directeur~~	~~14 999,99 $~~	~~14 999,99 $~~	~~14 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Chargé de projets des services techniques~~	~~9 999,99 $~~	~~9 999,99 $~~	~~9 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Chargé de projets bâtiments~~	~~9 999,99 $~~	~~9 999,99 $~~	~~9 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Chef d'équipe assainissement~~	~~9 999,99 $~~	~~9 999,99 $~~	~~9 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Coordonnateur à la gestion des actifs~~	~~2 999,99 $~~	~~2 999,99 $~~	~~2 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Coordonnateur services techniques~~	~~2 999,99 $~~	~~2 999,99 $~~	~~2 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Technicien en infrastructures~~	~~999,99 $~~	~~999,99 $~~	~~999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Technicien en génie civil~~	~~999,99 $~~	~~999,99 $~~	~~999,99 $~~	~~Oui~~
~~Service de l'urbanisme, de la planification et du développement durable~~	~~Directeur~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Coordonnateur en urbanisme et en environnement~~	~~2 999,99 $~~	~~2 999,99 $~~	~~2 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Inspecteur municipal~~	~~499,99 $~~			~~Oui~~
	~~Inspecteur adjoint~~	~~499,99 $~~			~~Oui~~
	~~Patrouilleur en urbanisme et en environnement~~	~~499,99 $~~			
	~~Préposé à l'urbanisme~~	~~499,99 $~~			
	~~Secrétaire~~	~~499,99 $~~			~~Oui~~
~~Travaux publics~~	~~Directeur~~	~~14 999,99 $~~	~~14 999,99 $~~	~~14 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Directeur adjoint~~	~~9 999,99 $~~	~~9 999,99 $~~	~~9 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Contremaitre~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Coordonnateur aux infrastructures et bâtiments~~	~~9 999,99 $~~	~~9 999,99 $~~	~~9 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Technicien en infrastructures~~	~~999,99 $~~			~~Oui~~
	~~Mécanicien~~	~~2 999,99 $~~			~~Oui~~
	~~Opérateur réseau d'aqueduc et d'égout~~	~~999,99 $~~			~~Oui~~
	~~Secrétaire~~	~~499,99 $~~			~~Oui~~
~~Loisirs, culture et vie communautaire~~	~~Directeur~~	~~9 999,99 $~~	~~9 999,99 $~~	~~9 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Bibliothécaire (dépenses courantes)~~	~~2 999,99 $~~	~~2 999,99 $~~	~~2 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Coordonnateur sports, loisirs et plein air~~	~~2 999,99 $~~	~~2 999,99 $~~	~~2 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Coordonnateur culture et vie communautaire~~	~~2 999,99 $~~	~~2 999,99 $~~	~~2 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Agent de développement (sports et loisirs)~~	~~999,99 $~~			~~Oui~~
	~~Agent de développement (culture et vie communautaire)~~	~~999,99 $~~			~~Oui~~
	~~Technicien en documentation~~	~~999,99 $~~			~~Oui~~
	~~Secrétaire~~	~~499,99 $~~			~~Oui~~

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

	~~Chef d'équipe parc et aréna~~	~~999,99 $~~			~~Oui~~
~~Développement touristique~~	~~Directeur~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~Oui~~

~~* Les fonctionnaires sont autorisés à dépenser dans les limites du règlement de délégation de pouvoirs en vigueur.~~

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

~~ANNEXE « A »~~
~~FONCTIONNAIRES AUTORISÉS À DÉPENSER (R. 945-14-2024. 2024-12-10)~~

~~SERVICE~~	~~FONCTION~~	~~DÉPENSES D'OPÉRATION $ LIMITE~~	~~DÉPENSES D'IMMO $ LIMITE~~	~~SERVICES PROF $ LIMITE~~	~~COMMANDER DES ITEMS DÉJÀ ADJUGÉS~~
~~Direction générale~~	~~Directeur général~~	~~49 999,99 $~~	~~49 999,99 $~~	~~49 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Directeur général adjoint~~	~~39 999,99 $~~	~~39 999,99 $~~	~~39 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Adjoint administratif~~	~~999,99 $~~		~~499,99 $~~	~~Oui~~
	~~Adjoint aux affaires publiques et numériques de la mairie~~	~~999,99 $~~		~~499,99 $~~	~~Oui~~
~~Direction relation avec la communauté et expérience citoyenne~~	~~Directeur~~	~~19 999,99 $~~	~~19 999,99 $~~	~~19 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Chef de division communications et expérience citoyenne~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Chef de division sports, loisirs, et événements~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	
	~~Chef de division culture et vie communautaire~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	
	~~Bibliothécaire (dépenses courantes)~~	~~2 999,99 $~~	~~2 999,99 $~~	~~2 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Secrétaire~~	~~499,99 $~~			~~Oui~~
~~Direction services administratifs et soutien à l'organisation, et trésorerie~~	~~Directeur et trésorier~~	~~24 999,99 $~~	~~24 999,99 $~~	~~24 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Chef de division comptabilité et trésorier adjoint~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Chef de division RH et paie~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Chef de division TI~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~Oui~~
~~Direction du service du greffe et des affaires juridiques~~	~~Directeur et greffier~~	~~19 999,99 $~~	~~19 999,99 $~~	~~19 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Chef de division greffe et greffier adjoint~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Coordonnateur à l'approvisionnement~~	~~2 999,99 $~~	~~2 999,99 $~~	~~2 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Notaire~~	~~2 999,99 $~~	~~2 999,99 $~~	~~2 999,99 $~~	~~Oui~~
~~Direction de la sécurité publique~~	~~Directeur de la sécurité publique~~	~~19 999,99 $~~	~~19 999,99 $~~	~~19 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Service de police~~ ~~Directeur~~	~~19 999,99 $~~	~~19 999,99 $~~	~~19 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Directeur adjoint~~	~~2 999,99 $~~	~~2 999,99 $~~	~~2 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Capitaine à la surveillance du territoire~~	~~2 999,99 $~~	~~2 999,99 $~~	~~2 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Adjoint administratif~~	~~999,99 $~~			~~Oui~~
	~~Service de sécurité incendie~~ ~~Directeur~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Directeur adjoint~~	~~2 999,99 $~~	~~2 999,99 $~~	~~2 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Officier de caserne~~	~~499,99 $~~			~~Oui~~
	~~Secrétaire~~	~~499,99 $~~			~~Oui~~
~~Gestion des actifs et grands projets~~	~~Directeur~~	~~24 999,99 $~~	~~24 999,99 $~~	~~24 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Conseiller en gestion des actifs~~	~~2 999,99 $~~	~~2 999,99 $~~	~~2 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Chef de division gestion des opérations~~	~~14 999,99 $~~	~~14 999,99 $~~	~~14 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Contremaître voirie~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Contremaître horticulture, parcs, espaces verts et bâtiments~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Coordonnateur bâtiments et infrastructures~~	~~9 999,99 $~~	~~9 999,99 $~~	~~9 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Chef de division génie et grands projets~~	~~14 999,99 $~~	~~14 999,99 $~~	~~14 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Chargé de projets génie et grands projets (2)~~	~~9 999,99 $~~	~~9 999,99 $~~	~~9 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Chargé de projets bâtiments~~	~~9 999,99 $~~	~~9 999,99 $~~	~~9 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Chef de division gestion des eaux~~	~~9 999,99 $~~	~~9 999,99 $~~	~~9 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Contremaître aqueduc~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Mécanicien~~	~~2 999,99 $~~			~~Oui~~
	~~Chef d'équipe assainissement~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Secrétaire~~	~~499,99 $~~			~~Oui~~
~~Direction gestion durable du territoire~~	~~Directeur~~	~~19 999,99 $~~	~~19 999,99 $~~	~~19 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Urbaniste sénior~~	~~2 999,99 $~~	~~2 999,99 $~~	~~2 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Chef de division permis et inspection~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Chef de division développement économique~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Chef de division environnement~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Secrétaire~~	~~499,99 $~~			~~Oui~~

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

~~ANNEXE « A »~~
~~FONCTIONNAIRES AUTORISÉS À DÉPENSER (R. 945-15-2025. 2025-03-11)~~

~~SERVICE~~		~~FONCTION~~	~~DÉPENSES D'OPÉRATION $ LIMITE~~	~~DÉPENSES D'IMMO $ LIMITE~~	~~SERVICES PROF $ LIMITE~~	~~COMMANDER DES ITEMS DÉJÀ ADJUGÉS~~
~~Direction générale~~		~~Directeur général~~	~~49 999,99 $~~	~~49 999,99 $~~	~~49 999,99 $~~	~~Oui~~
		~~Directeur général adjoint~~	~~39 999,99 $~~	~~39 999,99 $~~	~~39 999,99 $~~	~~Oui~~
		~~Adjoint administratif~~	~~999,99 $~~		~~499,99 $~~	~~Oui~~
		~~Adjoint aux affaires publiques et numériques de la mairie~~	~~999,99 $~~		~~499,99 $~~	~~Oui~~
~~Direction relation avec la communauté et expérience citoyenne~~		~~Directeur~~	~~19 999,99 $~~	~~19 999,99 $~~	~~19 999,99 $~~	~~Oui~~
		~~Chef de division communications et expérience citoyenne~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~Oui~~
		~~Chef de division sports, loisirs, et événements~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	
		~~Chef de division culture et vie communautaire~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	
		~~Bibliothécaire (dépenses courantes)~~	~~2 999,99 $~~	~~2 999,99 $~~	~~2 999,99 $~~	~~Oui~~
		~~Agent de développement (sports et loisirs)~~	~~999,99 $~~			~~Oui~~
		~~Agent de développement (culture)~~	~~999,99 $~~			~~Oui~~
		~~Agent de développement (vie communautaire)~~	~~999,99 $~~			~~Oui~~
		~~Secrétaire~~	~~499,99 $~~			~~Oui~~
~~Direction services administratifs et soutien à l'organisation, et trésorerie~~		~~Directeur et trésorier~~	~~24 999,99 $~~	~~24 999,99 $~~	~~24 999,99 $~~	~~Oui~~
		~~Chef de division comptabilité et trésorier adjoint~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~Oui~~
		~~Chef de division RH et dév. organisationnel~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~Oui~~
		~~Chef de division TI~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~Oui~~
		~~Conseillère principale RH et paie~~	~~2 999,99 $~~	~~2 999,99 $~~	~~2 999,99 $~~	~~Oui~~
		~~Conseillère RH et SST~~	~~999,99 $~~	~~999,99 $~~	~~999,99 $~~	~~Oui~~
~~Direction du service du greffe et des affaires juridiques~~		~~Directeur et greffier~~	~~19 999,99 $~~	~~19 999,99 $~~	~~19 999,99 $~~	~~Oui~~
		~~Chef de division greffe et greffier adjoint~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~Oui~~
		~~Coordonnateur à l'approvisionnement~~	~~2 999,99 $~~	~~2 999,99 $~~	~~2 999,99 $~~	~~Oui~~
		~~Notaire~~	~~2 999,99 $~~	~~2 999,99 $~~	~~2 999,99 $~~	~~Oui~~
~~Direction de la sécurité publique~~		~~Directeur de la sécurité publique~~	~~19 999,99 $~~	~~19 999,99 $~~	~~19 999,99 $~~	~~Oui~~
	~~Service de police~~	~~Directeur~~	~~19 999,99 $~~	~~19 999,99 $~~	~~19 999,99 $~~	~~Oui~~
		~~Directeur adjoint~~	~~2 999,99 $~~	~~2 999,99 $~~	~~2 999,99 $~~	~~Oui~~
		~~Capitaine à la surveillance du territoire~~	~~2 999,99 $~~	~~2 999,99 $~~	~~2 999,99 $~~	~~Oui~~
		~~Adjoint administratif~~	~~999,99 $~~			~~Oui~~
	~~Service de sécurité incendie~~	~~Directeur~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~Oui~~
		~~Directeur adjoint~~	~~2 999,99 $~~	~~2 999,99 $~~	~~2 999,99 $~~	~~Oui~~
		~~Officier de caserne~~	~~499,99 $~~			~~Oui~~
		~~Secrétaire~~	~~499,99 $~~			~~Oui~~
~~Gestion des actifs et grands projets~~		~~Directeur~~	~~24 999,99 $~~	~~24 999,99 $~~	~~24 999,99 $~~	~~Oui~~
		~~Conseiller en gestion des actifs~~	~~2 999,99 $~~	~~2 999,99 $~~	~~2 999,99 $~~	~~Oui~~
		~~Chef de division gestion des opérations~~	~~14 999,99 $~~	~~14 999,99 $~~	~~14 999,99 $~~	~~Oui~~
		~~Contremaître voirie~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~Oui~~
		~~Contremaître horticulture, parcs, espaces verts et bâtiments~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~Oui~~
		~~Coordonnateur bâtiments et infrastructures~~	~~9 999,99 $~~	~~9 999,99 $~~	~~9 999,99 $~~	~~Oui~~
		~~Chef de division génie et grands projets~~	~~14 999,99 $~~	~~14 999,99 $~~	~~14 999,99 $~~	~~Oui~~
		~~Chargé de projets génie et grands projets (2)~~	~~9 999,99 $~~	~~9 999,99 $~~	~~9 999,99 $~~	~~Oui~~
		~~Chargé de projets bâtiments~~	~~9 999,99 $~~	~~9 999,99 $~~	~~9 999,99 $~~	~~Oui~~
		~~Chef de division gestion des eaux~~	~~9 999,99 $~~	~~9 999,99 $~~	~~9 999,99 $~~	~~Oui~~
		~~Contremaître aqueduc~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~Oui~~
		~~Mécanicien~~	~~2 999,99 $~~			~~Oui~~
		~~Chef d'équipe assainissement~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~Oui~~
		~~Secrétaire~~	~~499,99 $~~			~~Oui~~
~~Direction gestion durable du territoire~~		~~Directeur~~	~~19 999,99 $~~	~~19 999,99 $~~	~~19 999,99 $~~	~~Oui~~
		~~Urbaniste sénior~~	~~2 999,99 $~~	~~2 999,99 $~~	~~2 999,99 $~~	~~Oui~~
		~~Chef de division permis et inspection~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~Oui~~
		~~Chef de division développement économique~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~Oui~~
		~~Chef de division environnement~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~4 999,99 $~~	~~Oui~~
		~~Secrétaire~~	~~499,99 $~~			~~Oui~~

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

ANNEXE « A »
FONCTIONNAIRES AUTORISÉS À DÉPENSER (R.945-16-2026. 2026-11-03)

SERVICE	FONCTION	DÉPENSES D'OPÉRATION $ LIMITE	DÉPENSES D'IMMO $ LIMITE	SERVICES PROF $ LIMITE	COMMANDER DES ITEMS DÉJÀ ADJUGÉS
Direction générale	Directeur général	49 999,99 $	49 999,99 $	49 999,99 $	Oui
	Directeur général adjoint	39 999,99 $	39 999,99 $	39 999,99 $	Oui
	Adjoint administratif	999,99 $		499,99 $	Oui
Direction relation avec la communauté et expérience citoyenne	Directeur	19 999,99 $	19 999,99 $	19 999,99 $	Oui
	Chef de division communications et expérience citoyenne	4 999,99 $	4 999,99 $	4 999,99 $	Oui
	Chef de division sports, loisirs, et événements	4 999,99 $	4 999,99 $	4 999,99 $	
	Chef de division culture et vie communautaire	4 999,99 $	4 999,99 $	4 999,99 $	
	Bibliothécaire (dépenses courantes)	2 999,99 $	2 999,99 $	2 999,99 $	Oui
	Agent de développement (sports et loisirs)	999,99 $			Oui
	Agent de développement (culture)	999,99 $			Oui
	Agent de développement (vie communautaire)	999,99 $			Oui
	Secrétaire	499,99 $			Oui
Direction services administratifs et soutien à l'organisation, et trésorerie	Directeur et trésorier	24 999,99 $	24 999,99 $	24 999,99 $	Oui
	Chef de division comptabilité et trésorier adjoint	4 999,99 $	4 999,99 $	4 999,99 $	Oui
	Chef de division TI	4 999,99 $	4 999,99 $	4 999,99 $	Oui
	Secrétaire	499,99 $			Oui
Direction des ressources humaines	Directeur	19 999,99 $	19 999,99 $	19 999,99 $	Oui
	Directeur adjoint	4 999,99 $	4 999,99 $	4 999,99 $	Oui
	Chef de division RH et dév. organisationnel	4 999,99 $	4 999,99 $	4 999,99 $	Oui
	Conseillère principale RH et paie	2 999,99 $	2 999,99 $	2 999,99 $	Oui
	Conseillère RH et SST	999,99 $	999,99 $	999,99 $	Oui
	Secrétaire	499,99 $			Oui
Direction du service du greffe et des affaires juridiques	Directeur et greffier	19 999,99 $	19 999,99 $	19 999,99 $	Oui
	Chef de division greffe et greffier adjoint	4 999,99 $	4 999,99 $	4 999,99 $	Oui
	Coordonnateur à l'approvisionnement	2 999,99 $	2 999,99 $	2 999,99 $	Oui
	Notaire	2 999,99 $	2 999,99 $	2 999,99 $	Oui
Direction de la sécurité publique	Directeur de la sécurité publique	19 999,99 $	19 999,99 $	19 999,99 $	Oui
Service de police	Directeur	19 999,99 $	19 999,99 $	19 999,99 $	Oui
	Directeur adjoint	2 999,99 $	2 999,99 $	2 999,99 $	Oui
	Capitaine à la surveillance du territoire	2 999,99 $	2 999,99 $	2 999,99 $	Oui
	Adjoint administratif	999,99 $			Oui
Service de sécurité incendie	Directeur	4 999,99 $	4 999,99 $	4 999,99 $	Oui
	Directeur adjoint	2 999,99 $	2 999,99 $	2 999,99 $	Oui
	Officier de caserne	499,99 $			Oui
	Secrétaire	499,99 $			Oui
Direction de la gestion des actifs et grands projets	Directeur	24 999,99 $	24 999,99 $	24 999,99 $	Oui
	Conseiller en gestion des actifs	2 999,99 $	2 999,99 $	2 999,99 $	Oui
	Chef de division gestion des opérations	14 999,99 $	14 999,99 $	14 999,99 $	Oui
	Contremaître voirie	4 999,99 $	4 999,99 $	4 999,99 $	Oui
	Contremaître horticulture, parcs, espaces verts et bâtiments	4 999,99 $	4 999,99 $	4 999,99 $	Oui
	Coordonnateur bâtiments et infrastructures	9 999,99 $	9 999,99 $	9 999,99 $	Oui
	Chef de division génie et grands projets	14 999,99 $	14 999,99 $	14 999,99 $	Oui
	Chargé de projets génie et grands projets (2)	9 999,99 $	9 999,99 $	9 999,99 $	Oui
	Chef de division gestion des eaux	9 999,99 $	9 999,99 $	9 999,99 $	Oui
	Contremaître aqueduc	4 999,99 $	4 999,99 $	4 999,99 $	Oui
	Mécanicien	2 999,99 $			Oui
	Chef d'équipe assainissement	4 999,99 $	4 999,99 $	4 999,99 $	Oui
	Secrétaire	499,99 $			Oui
Direction gestion durable du territoire	Directeur	19 999,99 $	19 999,99 $	19 999,99 $	Oui
	Urbaniste sénior	2 999,99 $	2 999,99 $	2 999,99 $	Oui
	Urbaniste	2 999,99 $	2 999,99 $	2 999,99 $	Oui
	Chef de division permis et inspection	4 999,99 $	4 999,99 $	4 999,99 $	Oui
	Chef de division développement économique	4 999,99 $	4 999,99 $	4 999,99 $	Oui
	Chef de division environnement	4 999,99 $	4 999,99 $	4 999,99 $	Oui
	Secrétaire	499,99 $			Oui